



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E56489

VALABLE JUSQU'AU 25/09/2024

ÉDITÉ LE 04/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SOISSONS B717280333 1972B00033

Siret : 717 280 333 00013

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 11261-09

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5476031204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5476031204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : VILLEVOYE

1 RUE DU CHAUFOR
02200 MISSY AUX BOIS

Téléphone : 03 23 74 84 57

Portable : 06 26 61 30 05

Site Internet : www.villevoye.fr

E-mail : contact@villevoye.fr

Responsabilité légale :

VILLEVOYE ARNAUD GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/03/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Couvreur, Menuisier)	30/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	02/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/05/2023
o Ventilation mécanique	30/11/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/11/2021
o Fenêtres de toit	30/11/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/11/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	30/11/2021
o Isolation des combles perdus	30/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.